



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Remontées anormales Quelles procédures adopter ?

- Bernard SCHITTLY

Quelques définitions

- yoyo : remontée de plus de 10 mètres + redescente
- remontées anormales :
 - remontée trop rapide
 - enchaînement de yoyos multiples
 - interruption de paliers
- les préconisations du nombre maximum de remontées de la CTN restent toujours valables :
 - 4 remontées de 20 mètres
 - 3 remontées de 30 mètres
 - 2 remontées de 40 mètres

Pourquoi changer ce qu'on faisait ?

- depuis des années on appliquait une directive du CDN qui précisait que
 - si on plonge aux tables, on applique la procédure table
 - si on plonge à l'ordinateur, on applique les consignes de l'ordinateur
 - et on ne mélange pas les 2 procédures
- la CTN était en charge de vérifier cette faisabilité
- elle a délégué cette question à la CMPN
- et personne n'a jamais fait cette vérification qui devait être discutée lors du CDN suivant
- **on a donc appliqué une procédure non vérifiée pendant des années**

Pourquoi changer ce qu'on faisait ?

- il s'avère que la quasi-totalité des ordinateurs n'ont pas de procédure prévue pour prendre en charge ces cas
- depuis des années on applique ... **ou pas** !
 - procédures diverses et variées selon la structure
 - évacuation systématique
 - ré-immersion
 - simple surveillance
 - rien du tout ...

Pourquoi changer ce qu'on faisait ?

- demande du MFN d'avoir une conduite à tenir claire et qui ne se termine pas forcément par une hospitalisation au caisson
 - car mise sous oxygène = évacuation et déclaration aux SDJES
- corolaire :
 - trop de gens au COH qui n'ont rien à y faire
 - encombrement des urgences
 - sanctions administratives vers les structures qui déclarent trop d'accident

Quelques généralités

- beaucoup d'ordinateurs ont des vitesses de remontée variables, en fonction de la profondeur
- la vitesse de remontée optimale se situe entre 9 et 12 mètres par minute
- si vous enseignez les tables, la vitesse à retenir sera donc de 9 à 12 m/mn
- la vitesse de remontée de 6 m à la surface doit être très lente, au minimum 1 minute

Quelques généralités

- si votre modèle d'ordinateur indique le pourcentage de la vitesse de remontée, il convient de ne pas dépasser 150 % de la vitesse conseillée sur plus de 10 mètres
- en cas de plongées d'enseignement comportant des remontées, les remontées doivent intervenir **dès le début** de la plongée
 - exemple : vous voulez faire des remontées pour le GP ou le N3 à la gravière du Fort
 - si vous allez dans la zone des 35-40 par le fond, cela va poser un problème !

Objectifs des nouvelles procédures de rattrapage

- **actualiser et améliorer** les procédures en cas de **remontées anormales** en plongée à l'air avec l'utilisation d'un ordinateur de plongée, en les adaptant aux réalités de terrain
1. rattrapage en cas de vitesse de remontée trop rapide
 2. rattrapage en cas d'interruption de palier obligatoire
 3. adaptation en cas de yoyo multiples

Rattrapage en cas de vitesse de remontée trop rapide

- vitesse de remontée trop rapide
 - c'est à partir de 15 m/mn
- en cas de remontée de 30 m à la surface sur un delta de plus de 10 m
 1. si la ré-immersion est possible :
 - redescendre à mi-profondeur, **au moins***, en moins de 3 minutes
 - y effectuer un palier de 5 minutes
 - * il est parfaitement possible de poursuivre la plongée à la profondeur initiale
 - puis faire au moins une minute de palier à 6 mètres et 5 minutes à 3 mètres
 - en plus de ce qui est prévu à l'ordinateur
 2. si la réimmersion est impossible
 - O₂ et évacuation

Rattrapage en cas d'interruption de palier obligatoire

1. ré-immersion réalisable :

- redescendre en moins de 3 minutes, poursuivre le palier en ajoutant 3 minutes à 3 mètres

2. ré-immersion non réalisable

1. car signe d'un possible accident
2. ou si plus de 3 minutes de palier obligatoire non réalisés :
 - déclenchement des secours

3. ré-immersion non réalisable sans signe d'accident, si erreur maximale de 3 minutes de palier non fait :

- période d'observation de 3 heures et interdiction de nouvelle plongée pendant 24 heures
 - pdt 24 heures et non pas pour la journée !
- au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours

Adaptation en cas de yoyo multiples

- préconisation :
- en cas de remontées multiples d'écolage, **les remontées doivent**, dans la mesure du possible, **ne pas dépasser le seuil de 6 m**
- **en clair, l'enseignement des remontées assistées doit s'arrêter à 6 m !**
- **il convient donc d'apprendre à nos enseignants à arrêter une remontée qui s'emballe**

Des questions ?



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS